



TIRAGES DES COUPES SENIORS



Le prochain tirage public des Coupes Seniors (Oise, Objois, Chivot et Challenge M.Patoux) aura lieu le Jeudi 12 Octobre 2017 à 18 H 30 au Stade de RIBECOURT.



FMI

Rappel des bonnes pratiques

L'équipe recevante est en charge de la FMI et c'est la seule qui doit réaliser des récupérations de données.

L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

Préparation des équipes : l'équipe recevante ET l'équipe visiteuse

Les préparations des équipes doivent être réalisées via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) ce qui permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter les récupérations de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
-

Récupération des rencontres et chargement des données : uniquement l'équipe recevante

Une seule récupération des rencontres et un seul chargement des données du match sont nécessaires. Ces actions doivent être réalisées :

- Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi à minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi à minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

Il a été constaté que de trop nombreux clubs essayaient de faire des récupérations de données entre 14h00 et 14h30 le dimanche ce qui n'est pas du tout efficace en matière d'usage et ce qui provoque inévitablement des temps de récupération plus importants.

Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, il est inutile de récupérer de nouveau les données, il suffit d'aller directement sur la feuille de match pour modifier les compositions si besoin.

AGENDA PROCHAINES REUNIONS DES COMMISSIONS DU DISTRICT

Mercredi 11 Octobre 2017 à 10 H 00 : Commission Football Diversifié

**Jeudi 12 Octobre 2017 à 17 H 30 : Commission de Discipline
à 17 H 30 : Commission des Coupes Seniors à RIBECOURT**

CHANGEMENT DE TERRAIN CHALLENGE ST LUCIEN GROUPE E

L'ES VALOIS MULTIEN recevra désormais ses adversaires sur le terrain de BETZ et ceci jusqu'à la fin de la saison 2017/2018.

FORFAITS GENERAUX

Veillez noter que les équipes suivantes ont déclaré forfait général pour la saison 2017/2018 :

- US CREPY EN VALOIS « C » Seniors D4 groupe D
- US CREPY EN VALOIS « B » U18 D3 groupe C
- AS HERCHIES TROISSEREUX U13 groupe A niveau 2 – 1^{ère} phase
- CS AVILLY U13 groupe H niveau 2 – 1^{ère} phase
- US CREPY EN VALOIS « D » U11 groupe E niveau 2 – 1^{ère} phase

- CO BEAUVAIS U13 groupe C niveau 1 – Echiquier suite à trois forfaits consécutifs est déclaré forfait général pour la 1^{ère} phase.



FORFAITS LE WEEK-END

En cas de forfait de dernière minute le week-end, le secrétariat du D.O.F. étant fermé, il ne peut aviser l'adversaire et l'arbitre éventuellement désigné. Afin d'éviter des déplacements inutiles et onéreux, il est demandé aux clubs désirant déclarer forfait d'adopter l'attitude suivante :

- Téléphoner à l'adversaire pour le prévenir de son forfait **et lui confirmer par un mail** avec courrier à papier à en-tête du club en pièce jointe afin de l'officialiser. Envoyer également ce mail au Secrétariat du D.O.F. pour information : secretariat@oise.fff.fr

- Téléphoner à M. Nicolas ALLART Président de la Commission des Arbitres de l'Oise au 06.15.07.37.49 pour lui signaler votre forfait. Vous devrez également le lui confirmer par mail sur papier à en-tête du club à l'adresse suivante : nicolasallart@yahoo.fr

A défaut de remplir ces obligations nous vous rappelons qu'en cas de déplacement inutile, les frais afférents peuvent sur demande des intéressés être mis à la charge du club fautif.

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DES CLUBS DE L'OISE

Le Comité Directeur du District Oise de Football porte à la connaissance de ses clubs que se tiendra **le Samedi 14 Octobre 2017 à partir de 8 H 15 à l'Espace Loisirs et Culture, Rue Henri BESSE à CAUFFRY, une Assemblée Générale Extraordinaire et une Assemblée Générale Ordinaire des clubs de l'Oise (parking au stade municipal de CAUFFRY).**

Ordre du Jour

A - Emargement des délégués.

B - Assemblée Générale Extraordinaire ayant pour but la modification pour mise en conformité des statuts du D.O.F. ceci à la demande de la F.F.F. Vote

C - Assemblée Générale Ordinaire

1 - Approbation du P.V de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Septembre 2016

2 - Accueil du Président

3 - Allocution du Président, M. FLAMANT

4 – Remise des plaquettes de Bronze du District – Promotion 2017

5 - Rapport du Secrétaire Général, Mme DEPAUW

6 – Remise des plaquettes d'Argent du District – Promotion 2017

7 - Présentation des nouveaux règlements du District. Vote

8 – Intervention de M. MAIGRET projets championnats de jeunes

9 - Remise des Plaquettes d'Or du District - Promotion 2017

10 - Rapports d'activités des Commissions :

* Appel Discipline : M. COQUEMA

* Appel Affaires Générales : M. VAN HYFTE

* Arbitres : M. ALLART

* Recrutement des Arbitres : M. MILLOT

* Statut de l'Arbitrage : M. COQUEMA

* Coupes Seniors : M. BIENVENU

* Discipline : M. DEALET

* Ethique : M. CHEVESSIER

* Féminine : Mme DOMETZ/RIGAUT

* Football Diversifié : M. COQUEMA

* Futsal : M. FELTESSE

* Communication-Information-Promotion : Mme DOUGE

* Feuille de Match Informatisée : M. COQUEMA

* Jeunes : M. MAIGRET

* Sportive : Mme DEPAUW

* Technique : M. DEGAGE

* Terrains : M. BIENVENU

* Foot en milieu scolaire : M. SEGONDS

11 - Compte-rendu financier du Trésorier Général, Mme LEMY

12 - Rapport du Commissaire aux comptes. Quitus.

13 - Adoption du budget prévisionnel de la saison 2017/2018.

14 - Remise de diplômes aux clubs champions et vainqueurs de coupes

15 - Allocution des personnalités

Il est demandé à chaque club affilié de faire l'effort nécessaire pour être valablement représenté et éviter ainsi l'amende prévue aux statuts en cas d'absence.

Sont admis à représenter un club, s'ils disposent d'un pouvoir **NOMINATIF SIGNE DU PRÉSIDENT DU CLUB REPRÉSENTÉ**

- les délégués majeurs non placés sous le coup d'une suspension à la date du 14 Octobre 2017 et titulaires d'une licence dirigeant enregistrée depuis plus de **SIX MOIS** et renouvelée pour la saison 2017/2018.

- les membres du Comité Directeur.



*Les clubs qui seraient dans l'impossibilité de déléguer l'un de leurs membres peuvent adresser au Secrétariat du District **SOUS PLI RECOMMANDE** un pouvoir portant le nom du mandataire signé de leur Président, et ceci au moins 48 heures avant la date de l'Assemblée Générale. Ils éviteraient ainsi l'amende réglementaire.*

LES BUREAUX DE POINTAGE DES CLUBS SERONT OUVERTS de 8 H 15 à 9 H 00.

Comme le veut la tradition, nous ne nous séparerons pas sans prendre le pot de l'amitié.

Le Président, André FLAMANT

SPORT

LOISELEUR
PAYSAGE | SPORT | RECYCLAGE

44, rue A. Briand BP 80003
Villers-Saint-Paul - 60872 RIEUX cedex
Tél. 03 44 71 08 01
www.groupeoiseleur.com

GROUPE LOISELEUR

ALUMINIUM

**VERANDA
RIDEAU**

Ensemble, donnons vie à vos espaces



verandanet
VERANDANET
ROUTE DE NEUILLY SOUS CLERMONT

60290 RANTIGNY
Tél. 03 44 25 67 59
Fax. 03 44 25 60 21
Email : contact@verandanet.fr
www : 06 61 83 26 19

LA VIE DES CLUBS

URGENT - L'AS MULTIEN recherche un éducateur diplômé ou dirigeant avec une expérience pour encadrer des jeunes U15 prendre.
Prendre contact avec Gérard Launay au 06.64.65.48.50.



RENAULT
La vie, avec passion

4 ans de sérénité à toute épreuve.

Renault TWINGO LIMITED
À PARTIR DE
99 €/MOIS⁽¹⁾
LLD 49 mois. 1^{er} loyer de 1500 €.
Sans condition de reprise.

EASY PACK 4 ans d'entretien avec pièces d'usure, de garantie et d'assistance 24h/24
Inclus pour 1 €/mois⁽²⁾

**PORTES OUVERTES EASY PACK
DU 12 AU 16 OCTOBRE**



Radio Connect R&Go
Climatisation
Enjoliveurs bi-tons noirs

MODÈLE PRÉSENTÉ : RENAULT TWINGO LIMITED SSe 70 À 99 €/MOIS⁽¹⁾, 1^{er} LOYER DE 1500 €

(1) Exemple pour Renault TWINGO LIMITED SSe 70. (1) Location Longue Durée sur 49 mois/49000 km max. En fin de contrat, restitution du véhicule chez votre concessionnaire avec paiement des frais de remise à l'état standard et des kilomètres supplémentaires. Sous réserve d'assurance par C.V.C. (à la capital de 10 000 000 € - 14 avenue du Père-Jean - 93182 Noisy-les-Bains - 1 39 722 000 221 RCS Bobigny). (2) Plus 100g/kWh de consommation, des prestations d'usage pour une mobilité de garantie constructeur et des frais de location selon conditions contractuelles sur 49 mois/49000 km max. 11 des 21 années, standards inclus dans le loyer pour 1 €/mois. Voir détail de l'offre Pack Integral en points de vente et sur renault.fr. Offre non cumulable, réservée aux particuliers dans le réseau Renault; par défaut, 01 valable pour toute commande d'une Renault TWINGO neuve du 1/10/2017 au 30/11/2017. Garantie Renault TWINGO : consommations mixtes min/max (l/100km) : 4,2/5. Émissions CO₂ min/max (g/km) : 95/112. Consommations et émissions homologuées selon réglementation applicable. Easy Pack : Pack sport inclus.

GUEUDET
Distributeur automobile

RENAULT CLERMONT
1, Avenue des Déportés - Tél. : 03 44 50 82 00

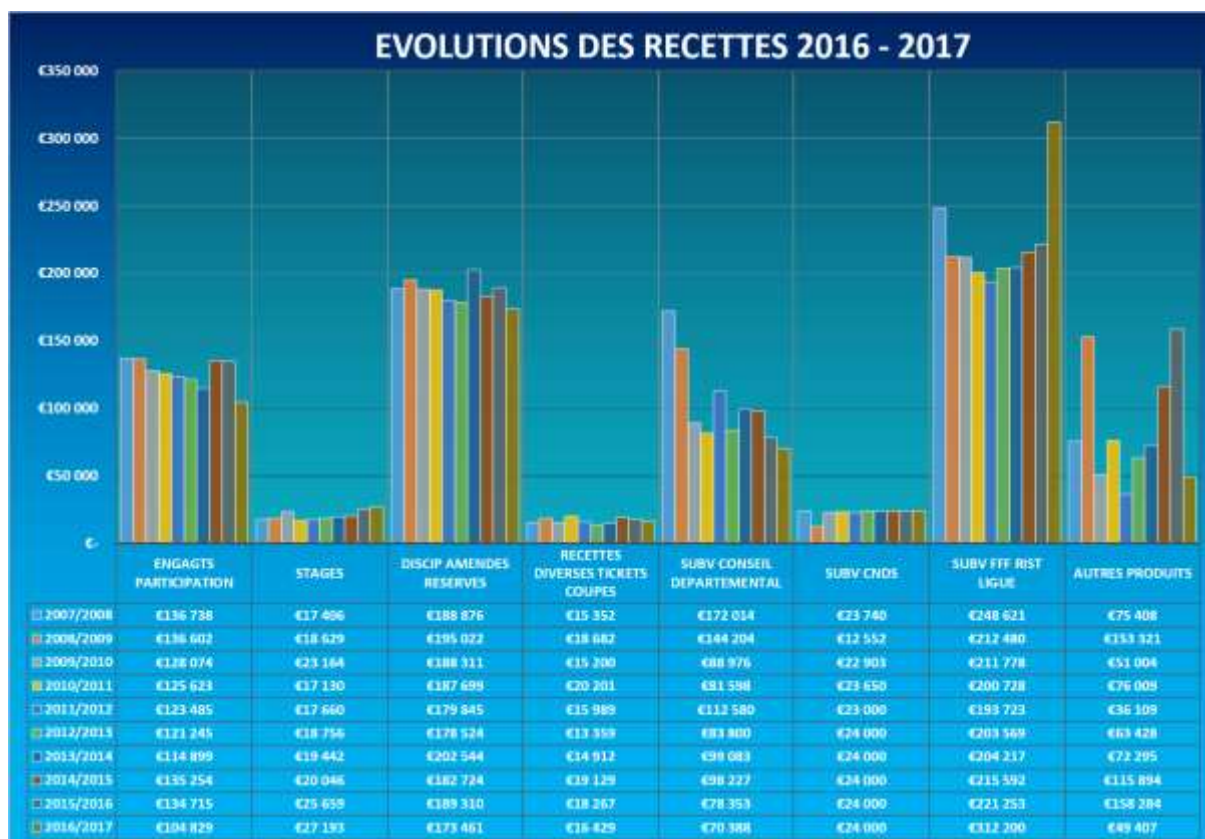
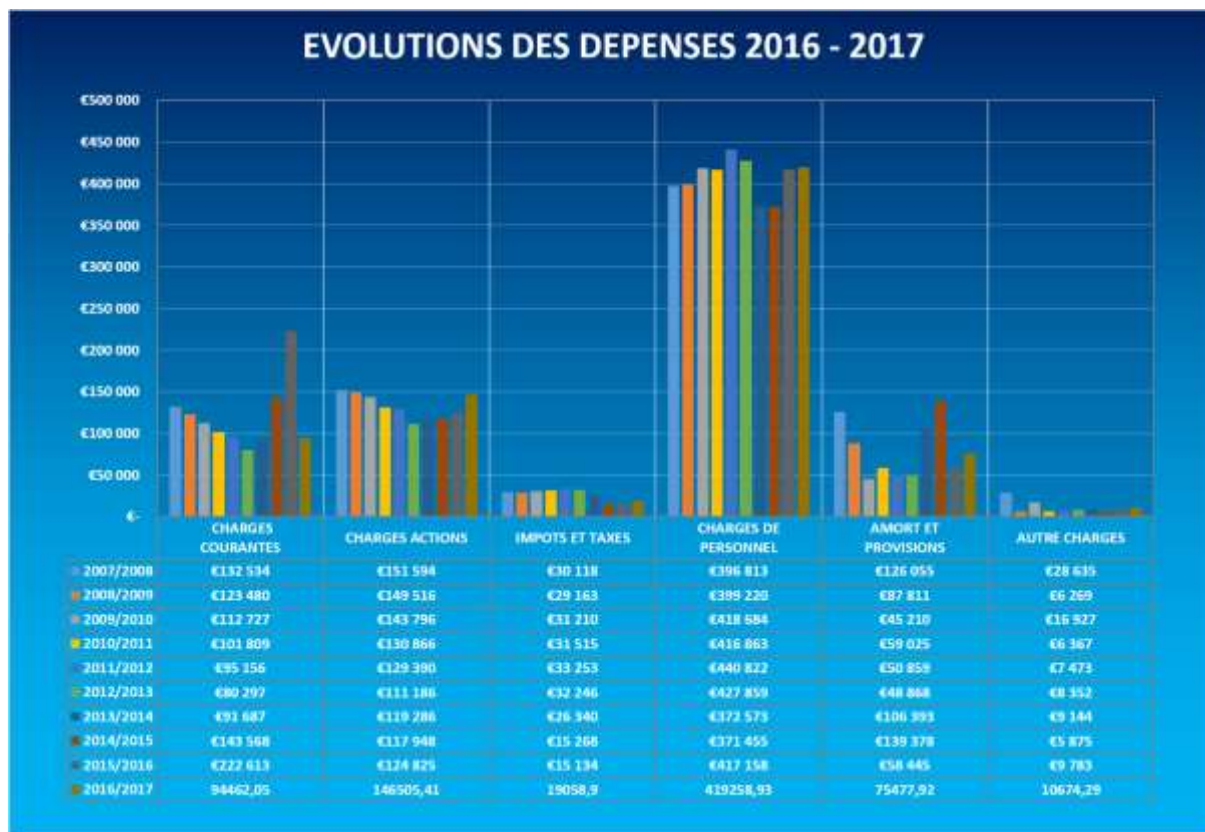
JE TROUVE
J'ESSAIE
J'ENTRETIENS | MA VOITURE
gueudet.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DOF DU 14/10/2017

COMPTE RENDU FINANCIER – Saison 2016/2017

et

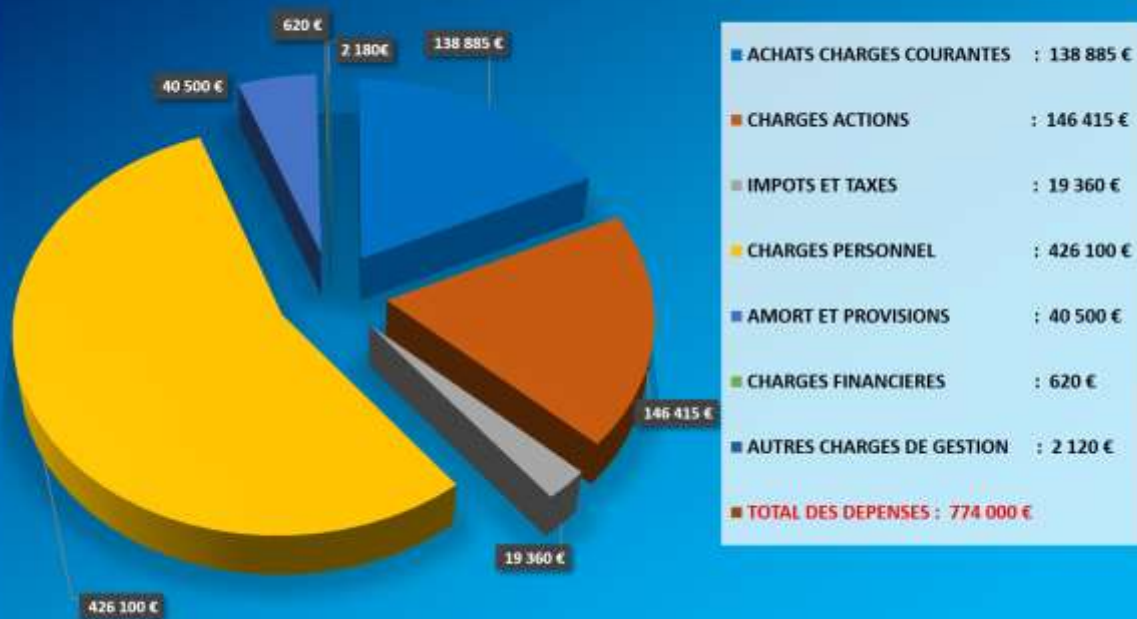
BUDGET PRÉVISIONNEL – Saison 2017/2018



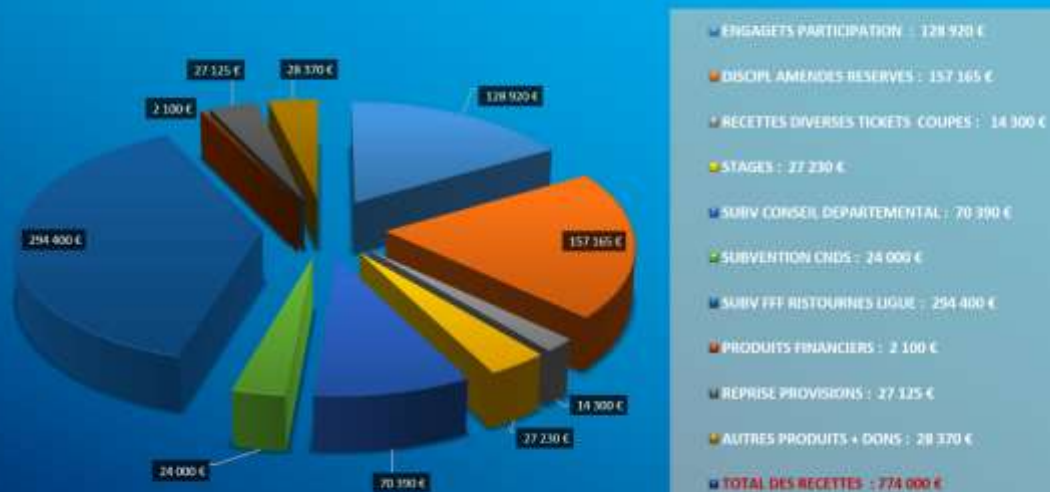
RESULTAT DE L'EXERCICE

PRODUITS	777 907 €
CHARGES	765 438 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	12 469 €

DEPENSES PREVISIONNELLES 2017/2018



RECETTES PREVISIONNELLES 2017 - 2018



PROCES - VERBAUX

COMMISSION DE DISCIPLINE

Avant de signer la FMI ou la feuille de match papier, vérifiez l'identité des joueurs sanctionnés au cours de la rencontre. Une intervention immédiate auprès de l'arbitre permettra de rectifier une erreur éventuelle et évitera tout malentendu et des sanctions erronées.

Il est rappelé qu'en cas de litiges, la Commission s'en tiendra aux faits exposés sur la FMI ou feuille de match papier QUI EST LE DOCUMENT OFFICIEL ainsi qu'au rapport de l'arbitre de la rencontre.

Suite aux décisions prises par l'Assemblée Fédérale le 17 mars 2017, il est dorénavant interdit de diffuser des sanctions groupées.

Par conséquent, les sanctions des joueurs et dirigeants sont consultables :

- sur l'espace « Mon compte FFF » pour l'intéressé
- jusqu'à six matches par publication sur Footclubs
- pour toutes les autres notifications par publication sur Footclubs et par mail **envoyé uniquement à l'adresse GMAIL CLUB** ouverte par la Ligue des Hauts De France (.....@lfhf.fr)

ATTENTION : LES SUSPENSIONS AUTOMATIQUES SONT COMPRISES DANS LES SANCTIONS FERMES INFLIGÉES PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE. Tout joueur exclu lors d'un match de compétition officielle est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant.

Il est rappelé à tous les arbitres officiels ou bénévoles qu'ils doivent retourner impérativement leurs rapports au secrétariat du district par mail à l'adresse discipline@oise.fff.fr dès le lendemain de la rencontre.

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion Thématique restreinte en date du 3 octobre 2017

Présents : C.COQUEMA – D.BUBOIS – A.DETAVE

Cette réunion fait suite à l'ajout de trois dossiers de demande de mutation qui nous sont remis par la Commission du Statut de l'Arbitrage de la Ligue de Football des Hauts de France en date du 18 septembre 2017 et reçu au DOF le 24 septembre 2017.

Dossier CHANDELIER ROMAIN

- Club saison écoulée : ENT.S. De Compiègne
- Demande de rattachement club : CERC.A. Venette

A la lecture des documents constituant le dossier, il apparaît le point suivant :

- La demande n'est pas motivée dans le sens de l'article 33.c (raisons personnelles)

En conséquence, la Commission du Statut de l'Arbitrage émet un avis défavorable

Dossier DIRAND MATHEO

- Club saison écoulé : ET.C .Villers/ Bailleul
- Demande de rattachement club : A.S Noailles Cauvigny

A la lecture des documents constituant le dossier, il apparaît les points suivants :

- La demande de mutation n'est pas individuelle mais par le club de Noailles Cauvigny
- La demande n'est pas motivée au sens de l'article 33.c (raisons personnelles)

En conséquence, la Commission du Statut de l'Arbitrage émet un avis défavorable

Dossier LEFEVRE NICOLAS

- Club saison écoulée : Evreux Football Club 27
- Demande de rattachement club : SP.C Sérifontaine Communal

A la lecture des documents constituant le dossier, il apparaît les points suivants :

- Il s'agit d'un changement de Ligue
- La distance de la nouvelle adresse de résidence est supérieure à 50 km par rapport au club d'Evreux
- La demande est conforme à l'article 33.c

En conséquence, la Commission du Statut de l'Arbitrage émet un avis favorable, cet arbitre pouvant représenter le club de Sérifontaine dès la saison 2017/2018

Dans le cadre de l'article 190 des RG de la F.F.F , les décisions de la Commission du Statut de l'Arbitrage peuvent être frappées d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de notification de la décision contestée tenant compte que si le dernier jour est un samedi, dimanche ou jour férié, le délai est prolongé jusqu'au dernier jour ouvrable.

Le Président
Claude COQUEMA

Le Secrétaire de séance
Daniel DUBOIS